

Le droit de la fin de vie, un débat d'actualité

La dernière soirée du laboratoire de recherche Irea (Institut de recherche sur les entreprises et administrations) de l'Université de Bretagne Sud s'inscrit au cœur d'une actualité brûlante avec l'ouverture du procès Bonne-maison (le médecin qui répond de la mort de sept patients), la très attendue décision du Conseil d'Etat dans l'affaire Vincent Lambert et la promesse de François Hollande de réviser la loi Leonetti sur le droit au

refus de soins et l'accompagnement des patients.

La conférence a été menée dans l'optique de présenter ce dispositif en voie de réforme et encore mal connu du grand public, mais aussi des soignants et de nombreux juristes. Elle proposait les regards croisés de Stéphanie Renard, docteur en droit, Laurence Guyon, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Eddy Lebas, médecin réa-

nimateur, coordonnateur des prélèvements d'organes, président du Cercle éthique du centre hospitalier de Bretagne-Atlantique, et Laurence Molinero, maître de conférences en droit public.

« Il est nécessaire que la population médicale et la société s'accaparent cette loi Leonetti car elle est exceptionnelle et apporte de bonnes réponses dans la majorité des cas », a souligné Eddy Lebas.